

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 29/06/2021

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme SAURT Dominique qui a donné pouvoir à Mme MATHIEU Jocelyne, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : M. MURET Jean-Luc, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : M. MEYNEN Olivier.

Le compte-rendu et le procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

1/ DÉLIBÉRATION 2021/042 : CIMETIERES COMMUNALES MODIFICATION DES CATEGORIES DE CONCESSIONS FUNERAIRES ET TARIFS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-036 en date du 01/06/2021, en effet depuis la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, les communes ne peuvent plus percevoir de taxes funéraires sur les convois, les inhumations et les crémations. Le droit de séjour dans le caveau communal fait partie des taxes d'inhumation supprimées par le législateur. En conséquence, dans le tableau fixant les tarifs, il est nécessaire de supprimer la ligne sur le caveau provisoire où il est indiqué un droit de séjour de 3€ par jour.

Les conseillers Municipaux sont donc invités à adopter les nouveaux tarifs des concessions funéraires délivrés dans les cimetières communaux de la commune nouvelle de Montcuq-en-Quercy-Blanc et ainsi modifier les délibérations des anciennes communes de :

- Belmontet : en date du 26 octobre 2011,
- Lebreil : en date du 02 novembre 2001
- Ste Croix : en date du 22 Août 1976
- Montcuq : en date du 24 juin 2002 et pour le Columbarium en date du 10 décembre 2015
- Valprionde : en date du 28 mars 2012

ayant précédemment fixé les différentes catégories de concessions et leurs tarifs.

Le conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport de M. le Maire, décide :

- **DE SUPPRIMER** la catégorie de concessions perpétuelles
- **D'INSTITUER** en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les différentes concessions suivantes ⁽¹⁾ :

*des concessions trentenaires

*des concessions cinquantenaires

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

- **DE FIXER** Le prix des concessions selon le tableau suivant ⁽³⁾ :

Type de concession	Durée de concession	Tarifs
Concession de terrain d'une superficie de : 3m2 (1.20 de largeur x 2.50 de long) 5 m2 (2 de largeur x 2.50 de long)	30 ans ou 50 ans	50 euros le m² 70 euros le m²
Concession de case de columbarium de 40cm x40 cm x 45cm pouvant recevoir jusqu'à 3 urnes au maximum, selon la dimension de l'urne	30 ans 50 ans	500 euros 700 euros

Par ailleurs, concernant le caveau provisoire (dépositaire communal) le droit de séjour maximal dans ce caveau d'attente est de 6 mois maximum conformément à l'article R2213-29 du Code général des collectivités territoriales.

Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures ayant même objet, sont et demeurent abrogées.

- **DE DÉLÉGUER** à M. le Maire, en vertu de l'article L.2122.22 8 du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires et de le charger, de façon générale, de l'application de la présente délibération.

2/ DÉLIBÉRATION 2021/043 : COMPLEMENTS ET MODIFICATIONS DU TABLEAU DES SUBVENTIONS 2021 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à une modification du tableau des subventions :

*Les jeunes Agriculteurs du Lot organisent les 21 et 22 Août 2021 la 25° édition de « Terre en Fête » sur la commune de L'Hospitalet et demandent une participation financière à la commune ;

*L'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), n'ayant pu, en raison des contraintes sanitaires, organiser la collecte des bleuets de France le 11 Novembre 2020 et le 8 Mai 2021, demande une subvention au bénéfice de l'œuvre

*L'amicale des sapeurs pompiers a perçu une subvention de la caisse locale du Crédit Agricole, en vu des festivités du 14 Juillet, il convient donc de diminuer le montant de la subvention attribuée ;

*Le Comité des Fêtes de MONTCUQ, qui devait organiser à minima 2 jours de festivités à réduit les animations à une soirée DJ et un tournoi de pétanque, il convient donc de réviser le montant de la subvention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE D'ATTRIBUER**

*une subvention à l'association des jeunes Agriculteurs du lot – canton de MONTCUQ» d'un montant de 750€,

*Une subvention à l'ONAC », pour un montant de 100 €,

*Une subvention à l'amicale des sapeurs pompiers d'un montant de 650 € (au lieu des 1350€ prévus dans la délibération n° 221-022 du 6/04/2021

*Une subvention au Comité des Fêtes de MONTCUQ d'un montant de 1000 € (au lieu des 2000€ prévus dans la délibération n° 221-022 du 6/04/2021

Il sera donc procédé à une modification du tableau des subventions.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

3/ DÉLIBÉRATION 2021/044 : SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ JORGA/NORMAND-Lalongagne à VALPRIONDE

Vu la délibération n° 2021-005 en date du 2 Février 2021 concernant la vente de chemin suite à enquête publique, parcelle E 1057 d'une superficie de 438 m², à Mmes JORGA Marceline et NORMAND Denise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Notaire du vendeur, Maître MAYLIE à Villebrumier, ne dispose pas de possibilité de faire un acte à distance,

Il convient donc que le Conseil Municipal permette à tout collaborateur de l'étude de Me MAYLIE, notaire à VILLEBRUMIER, ou tout collaborateur de l'office notarial de Maître Sophie LACAZE à MONTCUQ, de se substituer au Maire dans le cadre de la signature de l'acte sus référencé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** tout collaborateur de l'étude de Me MAYLIE, notaire à VILLEBRUMIER, ou tout collaborateur de l'office notarial de Me LACAZE à MONTCUQ, de se substituer au Maire dans le cadre de la signature de l'acte sus référencé.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

• Tirage au sort du jury d'assises 2022

En vue de la constitution de la liste des jurés titulaires 2022, un tirage au sort de six personnes est effectué à partir de la liste électorale. Ont été tiré au sort :

- M. BARRES Roland,
- Mme DAMLOUP Sandrine,
- Mme DOURI Latifa,
- Mme GROSS Charlotte
- M. LE GUILLIUX Marc
- M. TROIANOWSKI Tom

• Transports – Ligne CAHORS / MONTCUQ

Une nouvelle offre de transport par la Région à partir de septembre 2021, une ligne CAHORS / MONTCUQ qui circulera tous les jours de la semaine sur 3 créneaux horaires différents (voir le tableau ci-dessous).

Transporteur	CAPELLE Voyages
Service	882
Type de ligne	SRO commerciale
Intitulé	Montcuq-en-Quercy-Blanc - Cahors

Montcuq-en-Quercy-Blanc → Cahors				
SCOLAIRE		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
VACANCES SCOLAIRES		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
ÉTÉ		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
Communes	Points d'arrêt			
Montcuq-en-Quercy-Blanc	Bourg	-	07:50	13:13
Montcuq-en-Quercy-Blanc	Caserne des Pompier	06:55	07:52	13:15
Montcuq-en-Quercy-Blanc	Parking Saint-Jean	-	07:53	13:16
Barguelonne-en-Quercy	Saint-Daunès	06:58	07:56	13:19
Barguelonne-en-Quercy	Saint-Pantaléon - La Bascule	07:01	07:59	13:22
Barguelonne-en-Quercy	Saint-Pantaléon - Camping Saint-Martial	07:05	08:03	13:26
Cahors	Gare*	07:30	08:28	13:51
Cahors	De Gaulle	07:34	08:32	13:55

*correspondance avec le 0191 - Navette Terre Rouge

*correspondance avec le 0192 - Navette Le Montat

Cahors → Montcuq-en-Quercy-Blanc					
SCOLAIRE		LMMeJV	Me	LMMeJV	LMMeJV
VACANCES SCOLAIRES		LMMeJV		LMMeJV	LMMeJV
ÉTÉ		LMMeJV		LMMeJV	LMMeJV
Communes	Points d'arrêt				
Cahors	De Gaulle	12:25	12:35	17:30	18:30
Cahors	Gare*	12:29	12:39	17:34	18:34
Barguelonne-en-Quercy	Saint-Pantaléon - Camping Saint-Martial	12:54	13:04	17:59	18:59
Barguelonne-en-Quercy	Saint-Pantaléon - La Bascule	12:58	13:08	18:03	19:03
Barguelonne-en-Quercy	Saint-Daunès	13:01	13:11	18:06	19:06
Montcuq-en-Quercy-Blanc	Bourg	13:05	-	-	19:10
Montcuq-en-Quercy-Blanc	Caserne des Pompier	13:07	13:14	18:09	19:12
Montcuq-en-Quercy-Blanc	Parking Saint-Jean	13:08	-	-	19:13

*correspondance avec le 0191 - Navette Terre Rouge

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
Le 8 Juillet 2021,

Le Maire,



Alain LALABARDE.